

Aurillac, jeudi 3 septembre 2020

## Communiqué de presse

### **COVID-19 – Point de situation épidémiologique et rappel de la nécessité de maintenir les gestes barrières.**

#### **L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et la Préfecture du Cantal appellent au maintien de la vigilance.**

En France, d'après les données de Santé publique France, le nombre de nouveaux cas de Covid-19 a doublé par rapport à la semaine précédente.

Le département du Cantal, même s'il reste en deçà des seuils d'alerte, enregistre une augmentation significative du nombre de personnes atteintes par la Covid-19 depuis mi-août.

Ainsi, sur les quinze derniers jours, on recense une vingtaine de personnes testées positives et une centaine de personnes identifiées cas contacts à ce stade. Les contaminations constatées sont liées à des rassemblements temporaires de personnes, dans un cadre familial ou sportif, ou à des retours de vacances dans les zones où circule activement le virus.

Cette situation de progression de l'épidémie est préoccupante. Elle confirme que le virus est présent et circule toujours, y compris dans le Cantal, et que nous devons vivre et apprendre à vivre avec lui.

Il est de ce fait primordial que chacun poursuive ses efforts dans l'application des gestes barrières, notamment l'utilisation du masque et la distanciation physique, et que chaque personne présentant des symptômes évocateurs de COVID-19 effectue un dépistage.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et la préfecture du Cantal appellent donc au civisme et à la responsabilité individuelle et collective des Cantaliennes et des Cantaliens dans la lutte contre la propagation du virus pour protéger notamment les personnes les plus fragiles et les personnes âgées.

#### **Le respect des gestes barrières et du port du masque obligatoire**

Dans ce contexte, en complément des mesures nationales imposant le port du masque dans les lieux publics clos, le préfet du Cantal a pris lundi 31 août 2020, trois arrêtés préfectoraux rendant obligatoire le port du masque pour les personnes de 11 ans et plus à compter du 1er septembre et jusqu'au 30 septembre inclus, dans les lieux où les risques de regroupement de personnes et de non-respect de la distanciation physique sont élevés :

- sur les marchés de plein air, les brocantes, les vide-greniers, les foires, les fêtes foraines, les comices et concours agricoles organisés dans le département (arrêté préfectoral n°2020-1133 du 31 août 2020)
- dans le centre-ville d'Aurillac de 8h00 à 23h00. En concertation avec Pierre Mathonier, maire d'Aurillac, le périmètre a été étendu par rapport au précédent arrêté (arrêté préfectoral n°2020-1131 du 31 août 2020)
- aux abords immédiats des écoles, des collèges, des lycées et des établissements d'enseignement supérieur sur les communes d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00 et le samedi de 7h30 à 13h00. Cette mesure prise en concertation avec Pierre Mathonier, maire d'Aurillac, et Isabelle Lantuéjoul, maire d'Arpajon-sur-Cère, impose le port du masque dans un rayon de 30 mètres autour des entrées et sorties des établissements. (arrêté préfectoral n°2020-1134 du 31 août 2020).

Au-delà du seul port du masque, la lutte contre la circulation du virus impose de respecter l'ensemble des mesures barrières et les gestes de bon sens :

- Se laver très régulièrement les mains avec de l'eau et du savon,
- Respecter une distance d'au moins 1 mètre entre les personnes et limiter les contacts non nécessaires,
- Porter un masque grand public quand la distance d'un mètre n'est pas respectée, quand c'est obligatoire, ou quand une situation est à risque (lieux très fréquentés, espaces clos, rassemblements festifs...)
- Protéger systématiquement ses proches notamment les plus âgés et les plus à risque en respectant strictement les mesures barrière,
- Etre très vigilant et prudent lors des événements festifs et des rassemblements familiaux,
- Saluer sans se serrer la main et sans embrassades.

## Le dépistage au moindre doute

Au moindre symptôme même léger (toux, fièvre, nez qui coule, perte de goût ou de l'odorat), si les autorités sanitaires vous ont identifiés comme personne contact, au retour d'une zone de circulation active du virus et en cas de doute après une exposition à risque (lieux de convivialité, lieux festifs où les gestes barrières ne pouvaient pas être respectés), il est recommandé de se faire dépister.

Dans l'attente des résultats du test, il est nécessaire de s'isoler et réduire ses contacts au strict minimum.

### **Contacts presse :**

ARS Auvergne-Rhône-Alpes : 04 27 86 55 55 – [ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)

Préfecture du Cantal : 04 71 46 23 14 – [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)

## A PROPOS DU MASQUE GRAND PUBLIC

### COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?



**Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.**



#### **Pour le mettre :**

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à **recouvrir le nez, la bouche et le menton.**



#### **Pour l'enlever :**

Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



#### **Il faut changer le masque :**

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.

### COMMENT ENTRETENIR SON MASQUE ?



Lavez le masque à la machine avec de la lessive. **Au moins 30 min à 60°C minimum.**



#### **Utiliser un sèche-linge ou un sèche-cheveux**

pour sécher votre masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

### **ATTENTION : Ce masque ne remplace pas les gestes barrières.**

Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une distance de 1 mètre